
A Bacouel Sur Selle
Séance du : 11 juin 2024
Convocations : 5 juin 2024
Affichage : 17 juin 2024

Membres : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Samuel LEFEVRE, Bastien ROSE, Audrey DEMOURY, Jérôme GRUGEON, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Christian TASSART, Bernard HAZARD

Membres présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Bastien ROSE, Jérôme GRUGEON, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Christian TASSART,

Membres absents excusés : Carlos LOPES, Bernard HAZARD, LEFEVRE Samuel et DEMOURY Audrey

Procurations : Carlos LOPES à Dominique GINARD, Bernard HAZARD à Marc BULCOURT

Président de séance : Marc BULCOURT

Secrétaire de séance : Véronique BRUYER

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter 1 décision à l'ordre du jour :

Cadeau de départ en retraite de l'agent technique

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 22-2024 : Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 4 avril 2024

Délibération 23-2024 : Actualisation des statuts de la CC2SO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en début d'année, la préfecture de la Somme a demandé à la CC2SO de réaliser un travail de refonte de ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences prises depuis 2019 (la compétence Mobilité au 1er juillet 2021, les items 4, 11 et 12 dans le cadre de la compétence Gemapi à compter du 10 novembre 2022 et la compétence Assainissement collectif à compter du 1er janvier 2024). Les statuts présentés et approuvés en conseil communautaire du 8 avril 2024 intègrent ces 3 compétences.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver les statuts actualisés qui intègrent ces trois compétences.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'intégration de la compétence Mobilité, des items 4, 11 et 12 dans le cadre de la compétence Gemapi et la compétence Assainissement collectif dans les statuts actualisés de la CC2SO.

Les nouveaux statuts sont joints en annexe.

Délibération 24-2024 : Changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme » afin de prendre une dénomination plus conforme à la bannière nationale.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'unanimité au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Délibération 25-2024 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que L'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

La dernière convention d'adhésion au service de médecine préventive datant de 2010, il convient de convenir d'une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques.

Le centre de gestion propose une nouvelle convention actualisée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années qui remplace la précédente.

Le conseil municipal après avoir entendu la présentation de la proposition de convention, sur proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Délibération 26-2024 : Décisions budgétaires modificatives M57 et M49

Vu le budget communal et sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les décisions modificatives suivante :

M57 :

- Remboursement AXA du sinistres rue des 2 ponts
Dépenses d'investissement : c/ 2151 = + 13 776 €
Recettes d'investissement : c/021 = + 13 776 €
Dépenses de fonctionnement c/023 = + 13 776 €
Recettes de fonctionnement c/75888 = + 13 776 €

- Achat de balconnières
Dépenses d'investissement : c/2158 = + 1 600 €
Recettes d'investissement : c/021 = + 1 600 €
Dépenses de fonctionnement c/023 = + 1 600 €
Dépenses de fonctionnement c/61524 = - 1 600 €

M49 :

- AMO délégation service public eau potable
Dépenses de fonctionnement : c/622 = + 1 000 €
Dépenses de fonctionnement : c/617 = - 1 000 €

Délibération 27-2024 : Modification du contrat de location et choix du nom de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 2 du contrat de location de la salle des fêtes en ce sens :

« Article 2 :

Le demandeur dispose de la salle du vendredi à la remise des clés qui s'effectuera à partir de 16h30 sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat de mairie au dimanche 18h00. La restitution des clés s'effectuera le lundi à 9h00 lors de l'état des lieux. L'effectif admis dans la salle est limité à 120 personnes sauf dérogation municipale »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un nom à la salle des fêtes :

Il est proposé : « Salle des Ancolies »

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité, la modification de l'article 2 du contrat de location de la salle des fêtes et valide la dénomination suivante de la salle des fêtes : « Salle des Ancolies »

Délibération 28-2024 Tarif et conditions de location de la petite salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de mettre la petite salle des fêtes à disposition des habitants de la commune au tarif de 80 €.

Cette location ne pourra être consentie qu'à titre exceptionnel, hors période scolaire, hors week-end et hors des dates de location ou d'occupation de la grande salle. La disponibilité sera vérifiée au préalable par le responsable de la salle.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité les modalités de location de la petite salle et valide le tarif de 80 €

Délibération 29-2024 Cadeau départ à la retraite agent technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Philippe BOHAIN agent technique de la commune depuis plus de 30 ans prendra sa retraite le 30 juin de cette année. La médaille d'honneur communale vermeil lui sera décernée lors de la cérémonie du 14 juillet.

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité le conseil municipal décide d'offrir à M. Philippe BOHAIN au nom de la commune un bon d'achat de 1500 € à valoir dans une boutique de cycle comme cadeau de départ à la retraite.

Informations diverses

La peinture de la passerelle aux jardins de la tour s'écaille. L'entreprise Exoforge va procéder à sa réfection dans la cadre de la garantie.

Devis en cours pour la plantation d'une haie basse pour matérialiser le parking ainsi que pour la pose de demis rondins en bois pour délimiter les places PMR et pour matérialiser par une butée de stationnement le long du côté ruisseau.

Achat de panneaux routiers pour remplacement de tous les panneaux usés. La proposition de la société Signaux Girod est retenue.

Monsieur le Maire et Dominique GINARD ont rencontré un correspondant de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et un responsable de la Fondation du Patrimoine pour 3 sujets :

- Le château d'eau au Hameau de la Gare
- La chapelle rue de Plachy
- La statue de la Méditation (statue volée il y a plusieurs années)

Des demandes de mécénat et souscription sont possibles par le biais de la Fondation du Patrimoine sans classement ni inscription du bâtiment. Voir pour faire visiter le château d'eau par un architecte spécialisé et des devis sont à demander auprès d'entreprises de rénovation.

Point sur l'eau potable : un point sur le démarrage du contrat de DSP est à faire avec l'entreprise Véolia, ainsi que sur les nouvelles réglementations en termes d'analyses de l'eau potable, durant la durée du contrat un point mensuel sera fait sur l'avancée de la DSP par l'adjoint aux travaux et le secrétariat de mairie. Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable pour la commune est en ligne sur le site : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Cantine scolaire : une création de cantine scolaire sur le site de l'école de Vers sur Selle est prévue pour la rentrée de septembre 2025, elle sera destinée aux enfants allant à l'école à Vers Sur Selle. La restauration des enfants des classes de Bacouel Sur Selle se fera toujours à Bacouel Sur Selle.

Une réflexion sur le renouvellement global du matériel d'entretien technique de la commune est engagée, différents devis ont été demandés.

Point sur les travaux à étudier (ces projets seront soumis à validation du conseil municipal ultérieurement) :

- Passage en Led de l'éclairage intérieur des locaux de la Mairie et de la bibliothèque – devis demandé

- Présentation du projet de réfection des routes et trottoirs du village et pose de bordures au Hameau de la Gare - réunion avec le service voirie de la CC2SO (RDV le 12 juin en mairie)
- Mise en place d'une citerne souple (réserve d'eau incendie au Hameau de la Gare) – subvention possible DETR

Point sur les manifestations à venir :

- Fête de la musique 21/06/24
- Remise des livres aux enfants du village scolarisés dans le RPI 02/07/2024
- Festivités des 13et 14/07/24 -
- Fête du village – réderie 25/08/24
- Repas des aînés le 3 novembre et choix du prestataire validé
- Jeux intervillages le 15/06/25
-

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

22-2024	Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
23-2024	Actualisation des statuts de la CC2SO
24-2024	Changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
25-2024	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme
26-2024	Décisions budgétaires modificatives M57 et M49
27-2024	Modification du contrat de location et choix du nom de la salle des fêtes
28-2024	Tarif et conditions de location de la petite salle des fêtes
29-2024	Cadeau départ à la retraite agent technique

Marc BULCOURT Le Président	
Véronique BRUYER La secrétaire	